

Saint-Hyacinthe-Bagot, le 1 mai 2009

Objets : Droit d'auteur

À l'heure actuelle, le téléchargement illégal sert mal les artistes qui ne reçoivent rien de leurs créations, alors que les fournisseurs de service Internet sont les seuls à recevoir le fruit du travail des autres.

La *Loi sur le droit d'auteur* ne tient pas compte de l'impact des nouvelles technologies, notamment l'arrivée d'Internet, et doit être modifiée le plus rapidement possible. Tout travail méritant salaire, il faut que les créateurs puissent recevoir leur dû tout en s'assurant que les consommateurs bénéficient de cette nouvelle source d'accès à la création.

Le projet de loi C-61, déposé en juin 2008 par le gouvernement conservateur, ne responsabilise nullement l'industrie. Il se limite à s'attaquer aux consommateurs qui paient pourtant les fournisseurs de service Internet pour justement avoir accès à Internet.

Dans les débats à venir concernant la prochaine *Loi sur le droit d'auteur*, les députées et députés du Bloc Québécois s'assureront que la nouvelle loi sera équitable et protégera adéquatement le travail des créateurs comme nous avons toujours défendu les intérêts de la nation québécoise.



Ève-Mary Thai Thi Lac
Députée de Saint-Hyacinthe-Bagot
Porte-parole du Bloc Québécois en matière de droits de la personne